



Saint-Julien vous parle

Lancement de la campagne #VivreAuSommetDesAppalaches

Depuis le mois de mars, le conseil de la municipalité de Saint-Julien met en œuvre diverses stratégies pour que la communauté de son territoire se réinvente et se projette dans l'avenir.

Cela a commencé avec un Lac-à-l'épaule, c'est-à-dire une réflexion large avec des représentants de chaque comité, sur les fiertés, sur les choses que l'on souhaiterait laisser derrière, les forces et opportunités et sur la vision que collectivement on aurait le goût de se donner pour se mettre en action.

Le conseil travaille depuis avec les résultats de cette journée et un comité de développement constitué d'élus et de citoyens bonifie aussi la réflexion.

Bien que ralenti par les deux vagues de la pandémie, cette démarche soutenue par le Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches avance bien. D'ailleurs, la municipalité fait le lancement ce vendredi 16 octobre d'un concours thématique. Les gens seront invités à dire pourquoi ils aiment vivre à Saint-Julien (ou pourquoi ils aimeraient y vivre) pour se mériter la chance de gagner l'un des 5 prix de 500 \$ à dépenser à Saint-Julien.

«On veut que les gens nous parlent de leur amour pour le village, de leur fierté et de leur appartenance, mais aussi on veut encourager les entrepreneurs locaux. Car, comme le faisait remarquer la SADC lors de sa participation à Nos couleurs unifiées, une grande part de notre population est entrepreneur. Que ce soit dans le domaine agricole, dans la foresterie, le culturel ou le social, comme artisan ou comme artiste, beaucoup sont leur propre patron. C'est une couleur distinctive!» d'affirmer Jacques Laprise, Maire de Saint-Julien.

D'ailleurs, ces entrepreneurs seront approchés dans les prochaines semaines pour la création d'un bottin des ressources locales, afin de bien identifier les créateurs locaux.



DANS CE NUMÉRO

Communiqué	1
Info-conseil	2
Concours	3
Subventions	4
Horaire du bureau	4
Coordonnées	4

Vivre au sommet des Appalaches



INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 14 septembre dernier. Elle s'est tenue à huis clos, dans le respect des recommandations gouvernementales, devant la recrudescence des cas de COVID dans notre région.

Lors de cette séance, il fut principalement question des sujets suivants :

Dépôt des 2 bilans comparatifs

Le directeur général a déposé au conseil le bilan comparatif des revenus et des dépenses au 30 septembre 2020, ainsi que le bilan comparatif des revenus et des dépenses anticipées au 31 décembre 2020.

Les deux bilans sont déposés et reçus à la satisfaction du conseil.

Rechargement

Étant donné le tarif avantageux de la tonne métrique offert par *Martin Lessard* le conseil décide de bonifier le contrat de rechargement conclu avec lui.

Cela dans le but de réaliser une plus grande proportion des travaux prévus pour cet été.

Cueillette ordures et récupération

Le conseil a octroyé le contrat pour la cueillette des ordures et des matières recyclables à *Services sanitaires Denis Fortier*.

L'entente sera valide pour une durée de 2 ans.

Déneigement

La municipalité retiendra les services de *l'Érablière Casam* pour le déneigement des aires municipales.

Déneigement manuel

La municipalité retiendra les services de Benjamin Lemay pour le déneigement manuel des portes et escaliers des bâtiments municipaux ainsi que des casiers postaux.

Achat de machinerie

Il fut décidé par le conseil de procéder à l'achat d'un tracteur et d'un souffleur afin de remplacer celui qui était déjà à sa disposition.

Projet intermunicipal

Afin de favoriser l'organisation d'évènements extérieurs à Saint-Julien et dans les municipalités avoisinantes, le conseil a décidé

de faire une demande de soutien financier pour un projet de scène mobile.

Les municipalités de Disraeli Paroisse, de Saint-Fortunat et de Saint-Adrien d'Irlande sont aussi partenaires du projet.

Vitesse

Le règlement #381 modifiant la limite de vitesse sur le chemin Gosford a été adopté. Des nouveaux panneaux de vitesse apparaîtront sous peu avertissant du changement prochain.

Dévire à Irlande

Le conseil municipal autorise la municipalité d'Irlande à négocier avec un citoyen de Saint-Julien pour une nouvelle devire sur la grande ligne.

COVID-19

Étant donné le niveau d'alerte maximale sur le territoire, le conseil a décidé de fermer le bureau municipal à la population, et a entériné les décisions du directeur général d'interrompre les locations de salles.

Album des finissants

Le conseil a accepté la demande de soutien du comité de l'album des finissants de la Polyvalente de Disraeli.

Centre d'archives

Le conseil municipal appuie le centre d'archives de la région de Thetford et lui accorde la cotisation demandée.

Prochain Conseil :

Lundi 2 novembre, 20h00.

Encore à huis clos, dans le respect des recommandations gouvernementales.

Petit rappel : notez aussi que tous les procès-verbaux sont mis en ligne sur le site Web de la municipalité pour consultation. S'y trouvent évidemment plus de détails que dans le résumé ci-dessus.

Aussi, tant que les séances du conseil sont à huis clos, nous mettons aussi le lendemain de la séance l'enregistrement audio de celle-ci, par souci de transparence.

Enfin, n'hésitez pas à nous envoyer vos questions par téléphone ou par courriel, on y répondra.

CONCOURS — VIVRE AU SOMMET DES APPALACHES

Vous aimez vivre à Saint-Julien ? Vous êtes prêt à en témoigner ? À afficher votre fierté ou votre sentiment d'appartenance ?

Courez la chance de gagner l'un des **5 prix de 500 \$** en « monnaie locale » de Saint-Julien. Vous pourrez ainsi dépenser ce 500 \$ comme vous l'entendez, localement, chez l'un des entrepreneurs, artistes, artisans, travailleurs autonomes de Saint-Julien.

Pour participer, voici comment vous y prendre :

1. Faites une publication sur Facebook dans laquelle vous exprimez **pourquoi vous aimez vivre à Saint-Julien**.
2. Agrémentez cette publication d'une belle photo, ou bien d'une anecdote, d'un poème, d'un dessin, d'une peinture... quoi que ce soit qui illustre pourquoi vous aimez vivre à Saint-Julien.
3. Vous pouvez aussi identifier dans votre publication des amis à qui vous aimeriez faire découvrir notre beau village.
4. Utilisez le mot-clic **#VivreAuSommetDesAppalaches** afin que nous puissions bien répertorier toutes les participations.

Règles :

1) Pour participer vous devez obligatoirement utiliser le mot-clic. 2) Chaque personne identifiée dans la publication vous donnera une chance de plus de gagner. 3) La photo, le dessin ou le texte que vous partagez doit vous appartenir. Elle pourra être utilisée par la municipalité dans le cadre de ses activités de promotion. Au besoin, le directeur général entrera en communication avec vous pour obtenir celle-ci dans la bonne résolution. 4) Une fois partagée, la publication deviendra la propriété de la municipalité de Saint-Julien. 5) Pour participer, vous devez résider au Québec. 6) La date limite pour participer est le 29 novembre, minuit.

Vivre au sommet des Appalaches

CONCOURS

5 prix de 500 \$ à dépenser
chez les entrepreneurs, artistes
et artisans de Saint-Julien

ST JULIEN

photo michel tremblay ©

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia

AIDE FINANCIÈRE POUR LES PARENTS : COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accordé 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour ses contribuables pour les inscriptions à des activités sportives ou autres ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 27 novembre 2020. Les montants autorisés vous seront versés le 8 décembre 2020.

NE MANQUEZ PAS NOTRE
↔ CONCOURS ↔ ET PARTICIPEZ
SANS MODÉRATION :-)



OCTOBRE 2020						
D	L	M	M	J	V	S
				R	2	3
4	C	6	7	O	9	10
11	12	13	14	R	16	17
18	19	20	21	O	23	24
25	26	27	28	R	30	31

NOVEMBRE 2020						
D	L	M	M	J	V	S
1	C	3	4	O	6	7
8	9	10	11	R	13	14
15	16	17	18	O	20	21
22	23	24	25	R	27	28
29	30					

DÉCEMBRE 2020						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	O	4	5
6	C	8	9	R	11	12
13	14	15	16	O	18	19
20	21	22	23	R	25	26
27	28	29	30	O		

Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en bâtiment :
Fernando Rosas (819-434-7323)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé